



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Cinquième Commission
Point 148 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies

Financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

Note du Secrétaire général

1. La présente note est établie conformément à la procédure de répartition approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [50/221 B](#) et dans sa résolution sur le financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ([A/C.5/74/L.34](#)). On trouvera dans l'annexe le montant à approuver par l'Assemblée pour chacune des opérations de maintien de la paix, ainsi que la part revenant à celles-ci dans les ressources à prévoir pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et le Centre de services régional.
2. Une note indiquant les montants approuvés pour toutes les opérations de maintien de la paix sera publiée une fois que l'Assemblée générale se sera prononcée sur les recommandations de la Cinquième Commission.
3. La Cinquième Commission est invitée à prendre acte de la présente note.



Opérations de maintien de la paix : crédits que l'Assemblée générale est appelée à approuver pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

(En dollars des États-Unis)

	Montants que l'Assemblée générale est appelée à approuver (compte d'appui, Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) non compris)			Répartition proportionnelle des ressources destinées							Montant total des crédits demandés	
				Au compte d'appui		À la Base de soutien logistique de Brindisi		Au Centre de services régional d'Entebbe				
				Montant brut	Recettes provenant des contributions du personnel	Pourcentage	Montant brut ^a	Recettes provenant des contributions du personnel	Montant brut ^b	Recettes provenant des contributions du personnel		
BANUS	550 608 600	7 338 900	8,99	31 473 300	2 529 600	5 305 300	516 600	3 570 500	373 600	590 957 700	10 758 700	
FINUL	480 649 100	13 808 700	7,85	27 474 400	2 208 200	4 631 200	451 000	-	-	512 754 700	16 467 900	
FISNUA	263 783 900	3 331 000	4,31	15 078 200	1 211 900	2 541 700	247 500	1 710 500	179 000	283 114 300	4 969 400	
FNUOD	63 343 200	1 581 300	1,03	3 620 800	291 000	610 300	59 400	-	-	67 574 300	1 931 700	
MINUAD ^d	240 182 900	6 919 200	3,92	13 729 100	1 103 400	2 314 300	225 400	1 557 500	163 000	257 783 800	8 411 000	
MINUK	39 827 300	3 922 100	0,65	2 276 600	183 000	383 800	37 400	-	-	42 487 700	4 142 500	
MINUSCA	937 711 700	14 868 300	15,32	53 600 600	4 308 000	9 035 200	879 900	6 080 700	636 300	1 006 428 200	20 692 500	
MINUSMA	1 183 384 700	17 365 300	19,33	67 643 400	5 436 500	11 402 400	1 110 400	7 673 900	803 000	1 270 104 400	24 715 200	
MINURSO	57 524 700	2 527 600	0,94	3 288 200	264 300	554 300	54 000	373 000	39 000	61 740 200	2 884 900	
MINUSS	1 178 515 100	26 040 300	19,25	67 365 000	5 414 300	11 355 500	1 105 800	7 642 200	799 700	1 264 877 800	33 360 100	
MONUSCO	1 075 338 600	26 394 200	17,56	61 467 500	4 940 300	10 361 300	1 009 000	6 973 100	729 700	1 154 140 500	33 073 200	
UNFICYP	51 750 100	2 612 700	0,85	2 958 100	237 700	498 600	48 600	-	-	55 206 800	2 899 000	
Total	6 122 619 900	126 709 600	100,00	349 975 200	28 128 200	58 993 900	5 745 000	35 581 400	3 723 300	6 567 170 400	164 306 100	

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

Abréviations : BANUS = Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ; FINUL = Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; FISNUA = Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; FNUOD = Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ; MINUAD = Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; MINUK = Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ; MINURSO = Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; UNFICYP = Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

^a Le montant des ressources approuvées pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix s'élève à 355 694 200 dollars, dont il faut déduire des recettes diverses de 1 916 800 dollars et l'excédent du Fonds de réserve pour le maintien de la paix, d'un montant de 3 802 200 dollars, au titre de l'exercice 2018/19.

^b Le montant des prévisions de dépenses approuvées pour la Base de soutien logistique de Brindisi est de 62 058 200 dollars, dont il faut déduire un solde inutilisé de 370 100 dollars et des recettes diverses de 2 694 200 dollars, au titre de l'exercice 2018/19.

^c Le montant des prévisions de dépenses approuvées pour le Centre de services régional d'Entebbe est de 35 581 400 dollars, ce qui correspond au montant total des dépenses à engager, soit 37 159 200 dollars, déduction faite d'un solde inutilisé de 2 800 dollars et des recettes diverses de 162 600 dollars au titre de l'exercice 2018/19, ainsi que de la part des missions politiques spéciales clientes du Centre, d'un montant de 1 412 400 dollars, à imputer sur les crédits qui seront ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2021. Le montant de 35 581 400 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des missions de maintien de la paix clientes du Centre : BANUS, FISNUA, MINUAD, MINURSO, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS et MONUSCO.

^d L'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager pour le fonctionnement de la MINUAD, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, des dépenses d'un montant total maximum de 240 182 900 dollars.